

Décision Générale colonial

Décision n° 82 du 31 janvier 1945.

n° 82

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 31 janvier 1945
Numéro JO n° 1 du 01/01/1945	Date du numéro 1 janvier 1945

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 52 du 23 février 1945 est modifiée comme suit : « Le nommé MOUSSA BRAH est engagé en qualité de cuisinier au Gouvernement pour compter du 16 janvier 1945 et au salaire mensuel de 1.100 francs. »